

VOIRIE

L'indispensable élagage des branches



L'hiver frappe à la porte et avec lui la possibilité de voir la neige recouvrir nos chaussées : les agents des services techniques et les déneigeurs privés sont prêts ! Le matériel est révisé, le sel et la pouzzolane sont en stock.

EN octobre, à l'approche de la saison hivernale, une réunion avec les déneigeurs, le Maire Michel Villemagne, le premier adjoint Patrick Marcaillou, l'adjoint à la voirie Eric Chantre, la directrice générale des services Christèle Allouard et le responsable des services techniques Thierry Sellier, a permis de lister quelques points pouvant être améliorés pour un déneigement plus efficace :

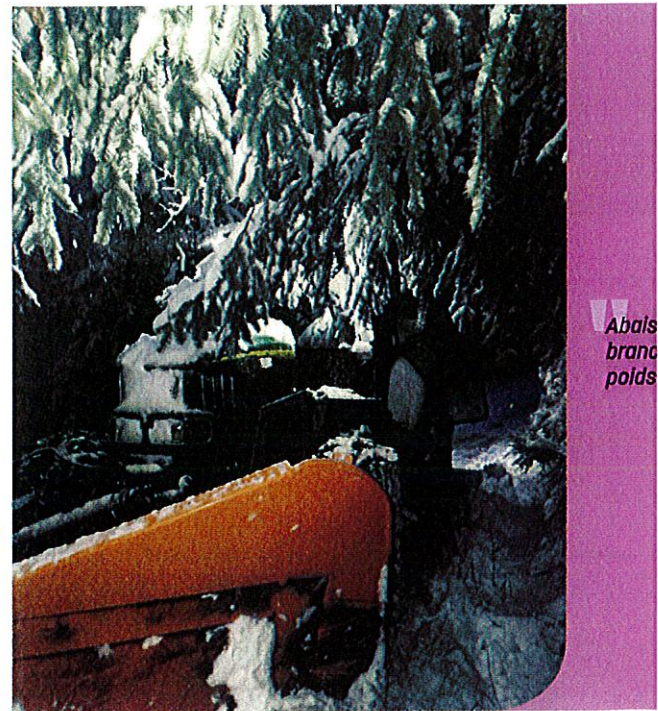
- pose de pare-neige supplémentaires (L'Aulagnier, L'Hermet...) dans les zones soumises à la burlé,
- sensibilisation des propriétaires riverains de voies communales à l'élagage de leurs arbres.

Les propriétaires ont en effet **l'obligation légale de couper les branches et les racines des arbres qui avancent sur l'emprise des voies** et qui gênent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation de la voie. Certaines branches peuvent sembler suffisamment hautes l'été mais l'hiver la neige peut les alourdir et les faire ployer, rendant ainsi difficile le passage du déneigeur qui, à tout moment, risque de casser son matériel.

Il est donc expressément demandé à tous les propriétaires de procéder à l'élagage de leurs arbres partout où cela est nécessaire.

Par ailleurs, et si la saison le permet, des travaux de réfection de chemins sont prévus.

Bon hiver à tous !



Abais
branch
poids